

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Agriculture et
du Développement Rural
Direction de la Protection des Végétaux
et des Contrôles Techniques

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية

مديرية حماية النباتات
والرقابة التقنية

N° 106...DPVCT/SDHA/2023

Alger.....

04 AVR 2023

NOTE AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

Objet: A/S de l'arrêté interministériel du 4 rajab 1442 correspondant au 16 février 2021 portant sur le règlement technique fixant les conditions et les modalités applicables à l'apposition du code à barres sur les produits destinés à la consommation humaine.

Suite aux requêtes émanant des opérateurs économiques, concernant l'arrêté interministériel du 4 rajab 1442 correspondant au 16 février 2021 portant sur le règlement technique fixant les conditions et les modalités applicables à l'apposition du code à barres sur les produits destinés à la consommation humaine, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} avril 2023, j'ai l'honneur de vous informer que les intrants agricoles à savoir, le matériel végétal (semence et plants) destinés à la multiplication ainsi que les produits phytosanitaires à usage agricole ne sont pas concernés par l'arrêté sus-cité.

Veuillez agréer, mes salutations les plus distinguées.

015

